



JARDINS DE LA TESTA

DEPUIS 1965

Jean Jacques LAURENT. SAS DE CIRIONE . 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio

www.jardinsdelatesta.com

Facebook : clémentines corses bio

Contrat d'engagement Agrumes corses bio Automne-Hiver-Printemps 2024 –2025 avec les amapiens de « l'AMAP des Olivades » à Ollioules 83190

NOM prénom de l'amapien _____ Distribution LUNDI JEUDI

Tél : _____ Mail _____ @ _____

➤ Engagement du Producteur

Cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture Biologique,
Mettre en place après consultations avec le référent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou de force majeure,
De rencontrer au moins une fois les amapiens à l'occasion de ses déplacements et malgré son éloignement du lieu de distribution.

➤ Engagement de l'AMAPIEN

S'informer et respecter le fonctionnement mis en place par le référent,
Partager le risque lié aux intempéries, maladies et grèves des transports qui pourraient nuire à l'agriculteur,
Régler la totalité du montant du contrat en fractionnant par autant de livraison.

➤ Contenu indicatif du colis

Les colis sont composés de 10 kg d'agrumes « clémentines, oranges ou pomelos » selon la production.
Livraison des colis à partir de début novembre voir fin octobre toutes les quatre semaines voir trois selon le nombre de livraison souscrit dans le contrat : 6 livraisons

➤ Offres du producteur et choix de l'adhérent : 6 livraisons à l'AMAP des Olivades Octobre, novembre, décembre 2024 - Janvier, février, mars 2025.

Type de cagette	Quantité	Prix de la caisse	Nbre de livraisons	Total
Agrume par caisse de 10 kg		33,00 €	6	33,00 X 6 = 198 €
Agrumes par 5 kg (partage à l'Amap)		16,50 €	6	16,50 X 6 = 99 €

Entourez le règlement choisi

	1 chèque	2 chèques	3 chèques
Caisse (10kg)	198 €	2 X 99 €	3 X 66 €
1/2 caisse 5kg	99 €	2 X 49.50 €	3 X 33.00 €

Chèques à l'ordre de :
SAS DE CIRIONE

Il y aura 2 à 3 calibres de fruits dans chaque cagette. Les pomelos seront expédiés non brossés, pour ne pas les ramollir. Le prix de la cagette de 10 kg est à 33.00 € port compris.

➤ Signature

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif dès la signature.
Engagement mutuel et solidaire établi en 2 exemplaires afin de favoriser et de faire vivre le lien entre le producteur et les adhérents de l'AMAP.

Fait le :
L'adhérent

Le producteur